Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251098-DE

2025/10/98

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Chrystèle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc

M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (3) dont (0) pouvoir :
Madame GILLETTE Corinne
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DALLÉ Lorane.

Absents (2) :
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame GEORGEAULT Valérie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251098-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2025.10.98

16– DIVERSES PARTICIPATIONS AUX ECOLES

La commune de Rives-du-Couesnon assure le financement des écoles de son territoire. À ce titre, plusieurs montants d'attribution sont soumis à l'approbation du Conseil municipal pour l'année scolaire 2025/2026.

Les propositions de participation communale sont les suivantes pour l'année scolaire 2025/2026 :

- 29 € par élève inscrit pour les fournitures scolaires ;
- 450 € par classe au titre des frais de fonctionnement et frais pédagogiques ;
- 14 € par élève pour la participation aux classes découvertes ;
- 150 € par classe pour les projets de classe ;

Ainsi que pour l'arbre de Noël des enfants :

- 100 € par classe pour l'Arbre de Noël 2025 ;
- 100 € par classe pour l'Arbre de Noël 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les montants proposés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

La secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT

